

<b>CHR Verviers</b>	
<b><u>DESCRIPTION DE FONCTION</u></b>	Sect. Contr. :
	Année : 2019
	N° Fonction :
	Version : 1

## TITRE DE LA FONCTION

### **SAGE-FEMME**

#### **A. DESCRIPTION DU CONTENU DE LA FONCTION**

##### **1. MISSION GENERALE**

La sage-femme au CHR V participe à l'accompagnement et aux soins de la (future) mère, de son enfant ainsi que de sa famille durant la grossesse, le travail, l'accouchement et le post-natal. Cet accompagnement comporte des aspects médicaux et psychosociaux s'inscrivant dans une vision holistique et multidisciplinaire, et répondant aux besoins et attentes des familles. .

##### **2. CONTEXTE**

###### **a) SITUATION DE LA FONCTION DANS L'ORGANISATION DU SERVICE ET SUR LE PLAN HIERARCHIQUE**

La sage-femme du CHR V dépend de la Direction du Département Infirmier.

Elle (il) fait partie d'une équipe de soins.

Elle (il) preste ses activités au quartier d'accouchement, à la maternité hospitalisation pré et post natale) et à domicile, en suivant la répartition des attributions réalisée par la Sage-femme en Chef.

Des consultations prénatales, en allaitement ainsi que des préparations aquatiques à la naissance sont assurées par certaines sages-femmes de l'équipe.

Elle (il) travaille sous l'autorité directe de la Sage-femme en Chef ou de son (sa) remplaçant(e) en son absence.

Elle (il) a sous sa responsabilité les assistant(e)s logistiques, les stagiaires sages-femmes et infirmiers dont elle (il) coordonne les activités.

Elle (il) a des relations fonctionnelles avec les équipes médicale et paramédicale, les services techniques et administratifs intra et extra hospitaliers.

###### **b) INTERLOCUTEURS AU SEIN DE L'INSTITUTION**

La sage-femme du CHR V a des relations avec les patients dans le cadre de leur prise en charge et de leurs soins.

Elle (il) entretient des relations de collaboration avec :

- les médecins pour la transmission des informations relatives au patient et au traitement, en vue d'assurer la continuité des soins
- les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire qui entourent le patient : kiné, diététicienne, psychologue, assistante sociale, ...
- le personnel des autres services (unités de soins, biberonnerie, services techniques, la CAG, équipe transports, personnel des consultations, préposés de la morgue, vigiles, ...), pour assurer la continuité des soins, prendre les RDV, échanger des informations
- les étudiants en stage et leur maître de stage(MFP) pour favoriser l'enseignement et la formation

Elle (il) s'adresse aux membres de différents secteurs

- l'équipe de la stérilisation
- le personnel des laboratoires
- le personnel du service informatique
- le service sécurité hygiène
- les pharmaciens et assistants pharmaciens
- le personnel administratif (service des admissions, facturation ...)
- la maintenance
- la société de restauration (cuisine centrale)

Elle (il) a un rôle d'information, de collaboration, d'accompagnement, d'échange, d'éducation et éventuellement, de protection de la patiente auprès des familles.

Elle (il) a des relations personnelles avec :

- les membres du service du personnel
- les médecins du travail.

### **c) RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR**

Elle (il) a des contacts (transmission d'infos, mission de formation, continuité des soins) avec les services de soins à domicile.

Elle (il) collabore avec les professeurs sage-femme et en art infirmier.

Elle (il) entre en contact avec :

- les médecins traitants,
- les autres hôpitaux dans lesquels nos mères ou bébés sont transférés, ou ceux dans lesquels nos patientes ont été suivies,
- les services d'anatomo-pathologie auxquels nous confions nos analyses non réalisables au CHRV,
- la banque de sang de cordon du CHU de Liège,
- les services d'ambulances,
- les représentants du culte ou conseillers laïques à la demande de la patiente ou de sa famille.

Elle (il) peut être amené(e) à rencontrer :

- la police en cas de vol, de disparition, de constat de coups,...
- des représentants de firmes ...

Lors de sa participation à des rencontres extérieures (congrès, séminaires, cours,...) où elle (il) croise d'autres collègues, elle (il) représente physiquement l'hôpital (image de marque).

### **d) CADRE LEGAL**

- AR n° 78 du 10 novembre 1967, modifié par la loi du 20 décembre 1974 ; article 21 ter, § 1er, modifié par la loi du 19 décembre 1990 et par l'AR du 10 août 2001.
- AR du 18 juin 1990, modifié par l'AR du 4 septembre 1990, modifié par l'AR du 25 novembre 1991 (volet C) et modifié par l'AR du 5 août 2014 fixant la liste des prestations techniques des praticiens de l'art infirmier ainsi que leurs modifications légales.
- Loi-programme du 20 décembre 1990 et l'AR du 14 août 1987 relatifs à la structuration du département infirmier dans les hôpitaux.
- Législation en vigueur relative aux normes d'agrément, octobre 1964 mis à jour 26/06/2008
- AR 1<sup>er</sup> février 1991 relatif à l'exercice de la profession de sage-femme, modifié le 8 juin 2007
- Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient.
- Code de déontologie des praticiens de l'Art Infirmier belge (novembre 2004).
- AR relatifs à l'obtention et au maintien des titres et qualifications particuliers.
- Loi 13 décembre 2006 modifiant l'AR n 78
- AR du 15 décembre 2013 fixant les modalités et les critères de qualification particulière permettant au titulaire du titre de sage-femme de prescrire des médicaments
- AR 1<sup>er</sup> septembre 2016 fixant la liste des prescriptions médicamenteuses pouvant être rédigées de manière autonome par les sages-femmes.
- AR du 26 mars 2014 relatif à l'exercice de l'homéopathie
- AR du 5 septembre 2017 modifiant l'annexe de l'AR du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités
- AR du 31 janvier 2018 qui précise le caractère obligatoire des formations continues et l'arrêt de la demande d'agrément au conseil fédéral des sages-femmes
- A consulter aussi : les avis du conseil fédéral de sages-femmes ([https://www.health.belgium.be/fr#.VW3ryM9\\_Oko](https://www.health.belgium.be/fr#.VW3ryM9_Oko) )
- Le profil professionnel de la sage-femme belge (<https://sage-femme.be/wp-content/uploads/2015/07/Profil-professionnel-de-la-sage-femme.pdf> )
- Le profil professionnel et de compétences de la sage-femme belge

### **3. DESCRIPTION DES ACTIVITES PRICIPALES DE LA FONCTION**

L'activité de la sage-femme s'inscrit dans le respect des missions, vision et valeurs définies par la Direction du Département Infirmier.

Au cours du processus reproductif et périnatal, la sage-femme détecte d'éventuelles situations à risque et réalise une démarche clinique et des actes obstétricaux.

Elle pratique l'accouchement eutocique et prescrit les analyses nécessaires.

Elle vise la continuité des soins dans le cadre physiologique, collabore avec un médecin et sous sa responsabilité en cas de pathologie.

La sage-femme du CHRV est compétente pour effectuer tous les actes nécessaires à l'exercice de sa profession.

---

#### ***Soins cliniques***

---

- Elle (II) réalise systématiquement une anamnèse obstétricale basée sur le modèle conceptuel de Virginia Henderson, en ce compris sur les aspects psycho-sociaux.
- Elle (II) analyse les situations dans une optique de soutien à la parentalité et de protection de l'enfant.
- Elle (II) détecte de manière proactive les situations à risque médico-psycho-sociales.

- Elle (II) dispense de façon efficiente les soins appropriés, en tenant compte des particularités psychosociales de la patiente, de sa famille et de son entourage, au cours de l'hospitalisation ainsi que lors des consultations à domicile.
- Elle (II) assure la continuité des soins dans le cadre d'une collaboration multidisciplinaire sur base du secret professionnel partagé.
- Elle (II) contribue efficacement à la prévention et à la promotion de la santé selon les principes de promotion de la santé.
- Elle (II) soutient et accompagne l'allaitement maternel.
- Elle (II) réfléchit et agit au départ d'un cadre de référence éthique et conformément aux normes légales et déontologiques.
- Elle réalise des activités autonomes (prestations techniques de l'art infirmier B1) et des actes techniques infirmiers (prestations techniques de l'art infirmier B2) qui sont effectués à l'aide de plans de soins de référence et/ou procédures ainsi que les actes confiés par un médecin (C) réalisés sur base de procédures.
- Elle (il) prodigue des soins en développant l'autonomie de la patiente.
- Elle (il) applique la démarche en soins et pose les diagnostics sage-femme.
- Elle (il) pratique les techniques de soins telles que édictées par les agents de méthode et consulte les documents de référence si nécessaire.
- Elle (il) prévient les risques et les complications.
- Elle (il) transmet à ses partenaires (médicaux, paramédicaux et infirmiers) les informations pertinentes nécessaires à l'établissement du diagnostic et du traitement médical ainsi qu'au suivi sage-femme.
- Elle (il) observe les symptômes et réactions physiques et psychologiques de la patiente et fait les liens entre ses connaissances théoriques et la situation clinique rencontrée :
  - Elle (il) analyse – pose un diagnostic sage-femme- décide - planifie - exécute - évalue les prestations relevant de son rôle autonome et dont il (elle) portera l'entière responsabilité ;
  - Elle (il) collabore à l'établissement du diagnostic médical, du traitement médical ainsi qu'à leurs évaluations.
- Elle (il) assiste le médecin dans l'accomplissement d'actes techniques à visée diagnostique et/ou thérapeutique et/ou de confort.
- Elle (il) exécute les prescriptions médicales de médicaments, de produits sanguins, de biologies cliniques, d'examens en faisant preuve de maîtrise technique et de discernement ainsi que les actes prescrits et/ou confiés par le médecin que lorsqu'il (elle) dispose de la compétence, de la formation et/ou de l'expérience qui est nécessaire pour les exécuter correctement et en toute sécurité.
- Elle (il) organise et coordonne les examens et autres interventions prescrites par le médecin, les prestations infirmières autonomes et les prestations des autres professionnels de la santé.
- Elle (il) assure la continuité des soins :
  - Assure le suivi de la patiente par l'utilisation d'outils adéquats (dossier infirmier, plan de soins, utilisation des transmissions ciblées, documents pluridisciplinaires, rapport de sortie infirmier...);
  - Assure la circulation de l'information au sein de l'unité et à l'extérieur de l'unité.
- Elle (il) respecte et fait respecter les règles d'hygiène hospitalière, les procédures et protocoles de soins en application dans l'institution.
- Elle (il) assure l'accompagnement de la patiente dans sa douleur, tant physique que psychologique.
- Elle (il) assure la sécurité et le confort de la patiente.
- Elle (il) a une mission d'information et d'éducation de la patiente et/ou de ses proches.
- Elle (il) aide les collègues de son unité et d'autres services en cas de surcharge de travail.
- Elle (il) a une mission relationnelle essentielle auprès de la patiente et/ou de ses proches :
  - Auprès des patients et des familles, elle (il) a une mission d'accueil et un rôle de conseil, d'assistance et de soutien ;
  - Par son écoute, sa disponibilité, la connaissance de ses limites, elle (il) propose une relation d'aide de qualité à la patiente.

La présence continue des sages-femmes au chevet de la femme et de son bébé amène la sage-femme à jouer un rôle de référence au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

---

### **Administration et logistique**

---

- Elle (il) applique les consignes administratives et organisationnelles mises en place par la sage-femme en chef dans son service.
- Elle (il) tient le dossier obstétrical à jour pour les patientes dont elle (il) a la charge, de façon pertinente, complète et continue.
- Elle (il) participe à la mise en évidence des activités de son unité par l'enregistrement de données statistiques telles que le DIRHM, le CEpiP.
- Elle (il) applique les règles administratives et de tarification.
- Elle (il) maîtrise l'outil informatique, ainsi que le programme e-Birth de déclaration de naissance.
- Elle (il) participe à la gestion et à la bonne tenue de son unité de soins en veillant :
  - au rangement et à l'organisation de l'unité

- à l'organisation des tâches logistiques
- à l'utilisation rationnelle, efficiente et créative du matériel mis à la disposition de l'équipe
- à l'approvisionnement et au contrôle des appareils, du matériel, des instruments, des pansements, des médicaments, etc...
- au rangement, à l'entretien et la maintenance du matériel, des armoires et des locaux mis à sa disposition.

---

### **Formation / enseignement**

---

- Elle (il) évalue ses besoins de formation et maintient vivante son envie de progression
- Elle (il) veille à sa propre formation continue : compétences spécifiques et complémentaires en participant aux programmes de formation permanente, séminaire, colloques, formations qualité, ... en accord avec la sage-femme en chef:
  - Connaissances de base
  - Connaissances spécifiques au secteur, y compris le matériel de soins/surveillance ou autre (ex. informatique)
  - Connaissances liées à son maintien de titre
  - Connaissances liées au rôle de relais et/ou référent
- Elle (il) en réalise un retour à l'équipe lors de réunions de service ou à d'autres occasions
- Elle (il) utilise les documents de référence mis à sa disposition, tant dans le domaine des soins que dans le domaine administratif, afin de dispenser des soins selon les techniques en vigueur dans l'institution.
- Elle (il) a le souci de maintenir et/ou développer ses capacités personnelles et relationnelles (gérer l'agressivité, ...).
- Elle (il) assure l'accueil et l'encadrement du personnel débutant dans l'unité (informations, conseils, ...) avec patience et bienveillance
- Elle (il) assure un rôle d'encadrement et d'évaluation des étudiants en stage, selon les modalités prévues dans l'unité (accueil, informations, conseils, ...)
- Elle (il) participe au suivi et à l'élaboration des protocoles, procédures, plans de soins propres à son unité, sous la supervision des infirmier(e)s agents de méthodes.

---

### **Intégration au département / Institution**

---

- Elle (il) connaît le mode de fonctionnement de l'unité, du département et de l'institution :
  - applique les règles de fonctionnement de l'unité (chartes Allaitement Maternel, Etudiants) et de l'institution (règlement général du travail, statut administratif) ;
  - participe à l'entraide inter-unités notamment en néonatalogie (ex. assure un remplacement/renfort) ;
  - coordonne son activité avec celle des autres services et autres praticiens professionnels ;
  - communique et collabore avec les autres unités, services et/ou départements.
- Elle (il) s'implique dans la vie et les projets de son équipe, du département, de l'institution :
  - développe un esprit de solidarité et de respect mutuel avec ses collègues et les autres travailleurs de l'institution ;
  - participe aux réunions d'équipe, aux groupes de travail, participe à l'élaboration et la mise en place d'objectifs de service et de projets d'unité.
- Elle (il) participe à la gestion de l'institution par une utilisation adéquate du matériel, des biens et des locaux mis à sa disposition (vestiaires, ascenseurs...).
- Elle (il) valorise l'image de l'institution :
  - porte la tenue vestimentaire conforme aux règles d'hygiène hospitalière et de l'institution (badge, pas de signes distinctifs, cheveux longs attachés, pas de bijoux aux mains et aux bras, ongles courts, pas de faux ongles, pas de vernis à ongles,...) ;
  - contribue à l'image de marque et de savoir-faire de l'Institution.

### **4. RESPONSABILITES D'ENCADREMENT**

- Elle (il) participe activement à l'accueil et l'intégration des nouveaux engagés.
- Elle (il) supervise les soins prodigués par infirmières volantes ou intérimaires.
- Elle (il) assure la guidance des étudiants dans le cadre des soins aux patientes dont elle (il) à la charge.
- Elle (il) assure cette mission à l'égard de l'étudiant, pour la journée ou plus, contribue à son apprentissage en lui confiant des soins en rapport avec ses objectifs de stages, en supervisant ses activités et en évaluant ses capacités.

## **B. DESCRIPTION DES QUALITES REQUISES PAR LA FONCTION**

### **1. CONNAISSANCES REQUISES**

#### **a) CONNAISSANCES ELEMENTAIRES**

- Connaissances en art infirmier et « sage-femme » (maïeutique)
- Connaissance de son statut professionnel, de ses modalités de pratique, et des limites de sa responsabilité professionnelle ;
- Techniques de soins ;
- Hygiène hospitalière.

#### **b) CONNAISSANCES A ACQUERIR**

##### Connaissance générale de l'institution

- Missions, vision et valeurs définies par la Direction du Département Infirmier et l'institution (à venir);
- Organigramme, philosophie, projet d'entreprise, organisation spatiale, fonctionnement des services, informatique, commodités, abords de l'hôpital,...

##### Connaissances spécifiques au service

- Pathologies rencontrées
- Examens fréquemment réalisés
- Plans de soins, techniques particulières
- Matériel particulièrement utilisé (CardioTocoGraphe (CTG), STAN, Appareil de dépistage auditif...)
- Organisation du service journalière et périodique
- Organisation spatiale
- Administration
- Connaissance des différentes sources d'informations disponibles.

### **2. COMPETENCES REQUISES**

Ces compétences sont détaillées dans « La grille d'acquisition de compétences d'un nouvel agent sage-femme en maternité, au bloc d'accouchement et à domicile ».

Cet outil est utilisé par les sages-femmes en chef lors de toute évaluation.

#### **a) EN MATIERE DE SOINS :**

##### **METTRE LA FEMME, L'ENFANT ET LA FAMILLE AU CENTRE DE NOS PREOCCUPATIONS.**

- Acquisition d'une « expertise » dans le domaine
- Capacité d'adapter le soin à la patiente et à la situation
- Capacité d'élaborer des objectifs de soins, à court, moyen et long terme, en « collaboration » avec la patiente
- Capacité d'évaluer la gravité des situations, cerner les priorités
- Capacité de coordonner les activités des différentes disciplines
- Capacité visant à comprendre, intégrer et appliquer les différentes procédures institutionnelles, administratives, logistiques en usage dans l'Institution ainsi que leurs indications
- Efficacité et rigueur :
  - Capacité d'adaptation (polyvalence des fonctions)
  - Capacité à déléguer
  - Capacité à prioriser avec discernement les tâches
  - Gérer et organiser les soins aux patientes selon la répartition réalisée par la sage-femme en chef
- Civilité :
  - Envers les patientes et les familles en se présentant, en étant disponible
  - Envers l'équipe en valorisant le travail de chacun, en se faisant respecter dans ses avis et sa méthode de travail, en adoptant un langage soigné, une attitude posée
  - Envers les nouveaux collègues et les étudiants, en leur réservant un bon accueil, en leur mettant à disposition les informations nécessaires, assurant un encadrement de qualité et adapté
  - Envers sa hiérarchie.
- Vigilance, prévention des risques et des complications
- Capacité à transmettre les données nécessaires à la planification et à la continuité des soins, de manière orale et écrite (SBAR, DAR)
- Capacité d'agir avec discernement en utilisant le raisonnement clinique.

#### **b) EN MATIERE DE GESTION ET DE FORMATION :**

- Aptitudes pédagogiques à l'égard des nouveaux engagés
- Aptitudes pédagogiques à l'égard des étudiants

- Aptitudes pédagogiques à l'égard des patientes dans le cadre des programmes d'éducation à l'autonomie.

**c) EN MATIERE DE RELATIONS :**

- Capacité à communiquer (disponibilité, assertivité, empathie, développement personnel)
- Capacité à accueillir.

**d) EN MATIERE D'ORGANISATION DU TRAVAIL :**

- Sens des priorités, sens de l'organisation
- Adaptabilité.

**e) AUTRES :**

- Respect des règles de déontologie
- Sens de l'économie
- Sens écologique.

**3. AUTRES QUALITES**

- Qualités humaines : respect de l'individu, patience, empathie, diplomatie, tolérance, ouverture d'esprit
- Conscience professionnelle
- Présentation propre (absence de vecteurs de contamination : bagues, bracelets, ...)
- Sens des responsabilités, autonomie
- Equilibre psychologique : connaissance de ses limites, capacité à se remettre en question
- Esprit d'équipe, capacité à travailler en équipe
- Motivation à l'exercice de la profession
- Créativité
- Sens de l'éthique.

**4. LES MODALITES D'EXERCICE**

- a) **GRADE :** Sage-femme(e) gradué(e) / bachelier(e)
- b) **BAREME :** B1 évoluant vers le B2, B3 pour Sage-femme(e) gradué(e) / bachelier(e)
- c) **HORAIRE :** Régime de travail flexible avec des horaires variables, à organiser en fonction des besoins du service et dans le respect du règlement de travail et de la législation sociale.

**5. TITRE(S) REQUIS**

Diplôme Sage-femme(e) gradué(e) / bachelier(e)

---

Traçabilité :

Statut du document : .....

Rédacteur (chef de service) : ..... Signature : .....

Date de mise en concertation : .....

Date de mise au cadre : .....

Approbateur : 1. Direction concernée : ..... Signature : .....

2. Direction des R.H. : ..... Signature : .....

3: Direction Générale : ..... Signature : .....

4. Bureau Permanent : ..... Signature : .....

---